



# CABINET SANDEVOIR

11 GRAND PLACE - 59100 ROUBAIX  
TEL. 09.52.66.90.63 – FAX. 09.57.66.90.63 – [SANDEVOIR@FREE.FR](mailto:SANDEVOIR@FREE.FR)

## PROCES VERBAL

**SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES  
DE L'IMMEUBLE**  
sis à :

Date :

**95 BOULEVARD CARNOT**

**59 000 LILLE**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
tenue le 28/06/2016 à 18H15 au 178 rue Nationale - Lille**

### ORDRE DU JOUR

- 1°) Élection du bureau.
- 2°) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
- 3°) Quitus au syndic
- 4°) Travaux à prévoir

Après émargement de la feuille de présence certifiée sincère et véritable, celle-ci est arrêtée à 7 sur 18 propriétaires présents ou représentés, et possédant ensemble 4073 tantièmes.

ADMINISTRATION DE BIENS – SYNDIC DE COPROPRIETES  
AGENCE IMMOBILIERE, MANDATAIRE EN VENTE DE FONDS DE COMMERCE  
SOCIETE EN NOM COLLECTIF - R.C. ROUBAIX 309.802.221.77.B.52 - SIRET 309.802.221.00015  
TVA N° FR11309802221



# CABINET SANDEVOIR

11 GRAND PLACE - 59100 ROUBAIX  
TEL. 09.52.66.90.63 – FAX. 09.57.66.90.63 – [SANDEVOIR@FREE.FR](mailto:SANDEVOIR@FREE.FR)

## RESOLUTIONS

### 1° Élection du Bureau

Après appel de candidatures, l'Assemblée Générale procède à la constitution de son bureau et élit :

M.HOURRIEZ..... Président de séance

M.AUBOURG..... Secrétaire

### *Approbation à l'unanimité*

### 2° Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015

Le compte de dépenses arrêté à la somme de 42831.32 € est approuvé, ainsi que la situation financière et le bilan après répartition 2015

### *Approbation à l'unanimité*

### 3° Quitus au Syndic

L'Assemblée Générale donne quitus au Cabinet SANDEVOIR pour sa gestion de l'exercice 2015.

Le quitus est refusé aux anciens syndics pour la gestion des années 2012, 2013 et 2014

### Approbation à l'unanimité

ADMINISTRATION DE BIENS – SYNDIC DE COPROPRIETES  
AGENCE IMMOBILIERE, MANDATAIRE EN VENTE DE FONDS DE COMMERCE  
SOCIETE EN NOM COLLECTIF - R.C. ROUBAIX 309.802.221.77.B.52 - SIRET 309.802.221.00015  
TVA N° FR11309802221



# CABINET SANDEVOIR

11 GRAND PLACE - 59100 ROUBAIX

TEL. 09.52.66.90.63 – FAX. 09.57.66.90.63 – [SANDEVOIR@FREE.FR](mailto:SANDEVOIR@FREE.FR)

## 4° Travaux à prévoir

Rappel : Le bilan 2015 présente 3 comptes de fonds travaux pour un montant cumulé de 38263.08 €

\* Remplacement de la moquette du troisième étage:

La dépense sera répartie entre les propriétaires du 3° étage.

\* Travaux d'étanchéité du macadam sous porche:

un budget de 7500.00€ H.T est voté , selon le devis "FLANDRE TRAVAUX"

Toutefois, il sera demandé à M. CLICHE, s'il n'a pas meilleures proposition.

## **Approbation à l'unanimité**

### Questions diverses

- A

Des problèmes d'accès se posent ; il est prévu de les résoudre de la façon suivante:

- 1 Porte d'entrée principale:

Un badge vigik sera donné à tous les propriétaires. Demande est faite à la Direction Jeunesse de communiquer les coordonnées de l'Entreprise qui fait la programmation.

- 2 Portail:

Pour l'accès, il est nécessaire que le code soit fourni à tous les propriétaires ou un vigik

L'accès sous-sol étant protégé.

Le bouton de sortie piétons sera mis en place.

- 3 Accès poubelle:

Les propriétaires du rez-de-chaussée auront une clé d'accès au sous-sol (voir barre anti panique)

- 4 Une barre anti-panique est souhaitable aux 3° et 4° étages des escaliers de secours.

ADMINISTRATION DE BIENS – SYNDIC DE COPROPRIETES  
AGENCE IMMOBILIERE, MANDATAIRE EN VENTE DE FONDS DE COMMERCE  
SOCIETE EN NOM COLLECTIF - R.C. ROUBAIX 309.802.221.77.B.52 - SIRET 309.802.221.00015  
TVA N° FR11309802221



# CABINET SANDEVOIR

11 GRAND PLACE - 59100 ROUBAIX

TEL. 09.52.66.90.63 – FAX. 09.57.66.90.63 – [SANDEVOIR@FREE.FR](mailto:SANDEVOIR@FREE.FR)

-----

- 5 Elévateurs:

Tous les propriétaires souhaitent éventuellement l'utiliser ; une clé sera fournie.

Problème : un changement de canon est nécessaire.

- 6 Ascenseur:

Un code sera mis en place pour l'accès au 3° et au 4° étages

- B

M. HOURRIEZ souhaite rejoindre le conseil syndical; ce qui est approuvé à l'unanimité.

M. CHAILLON évoque le problème d'un paratonnerre sur son balcon.

Le président de séance:

le secrétaire:

## Rappel de l'article 42 al. 2

*« Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa ».*

**Il vous est conseillé de conserver tous vos procès-verbaux d'assemblées générales afin de les remettre à l'acheteur, dans l'hypothèse de la vente de votre lot de copropriété.**

ADMINISTRATION DE BIENS – SYNDIC DE COPROPRIETES  
AGENCE IMMOBILIERE, MANDATAIRE EN VENTE DE FONDS DE COMMERCE  
SOCIETE EN NOM COLLECTIF - R.C. ROUBAIX 309.802.221.77.B.52 - SIRET 309.802.221.00015  
TVA N° FR11309802221

-----